(Les conclusions du 5e bureau sont adoptées. — M. Charles Dupuy est admis.)

M. le comte de Montalembert, rapporteur. — Département des Landes, arrondissement de Saint-Sever.

Les élections du 22 septembre ont donné

les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 24,153, dont le quart est de 6,039.

Nombre des votants, 20,843.

Suffrages exprimés, 20,730, dont la majorité absolue est de 10,366.

Ont obtenu:

MM. Sourigues...... 10.903 voix. de Gavardie..... 9.753 —

M. Sourigues a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Sourigues ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 5e bureau vous propose, en consé-

quence, de valider son élection.

(Les conclusions du 5e bureau sont adoptées. — M. Sourigues est admis.)

M. Bouthier de Rochefort, rapporteur. — Département des Landes, arrondissement de Mont-de-Marsan, 2º circonscription.

Les élections du 22 septembre 1889 ont donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 14,342, dont le quart est de 3,586.

Nombre des votants, 12,302.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 96. Suffrages exprimés, 12,206, dont la majorité absolue est de 6,104.

Ont obtenu:

MM. Jumel (Henry)..... 6.772 voix Lambert de Sainte-Croix.. 5.415 —

M. Jumel (Henry) a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Jumel (Henry), ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 5° bureau vous propose, en consé-

quence, de valider son élection.

(Les conclusions du 5e bureau sont adoptées. — M. Jumel est admis.)

M. de Baudry d'Asson, rapporteur. — Département de la Loire, arrondissement de Montbrison, 1re circonscription.

Les élections du 22 septembre 1889 ont donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 19,608, dont le quart est de 4,902.

Nombre des votants, 14,566.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 78. Suffrages exprimés, 14,488, dont la majorité absolue est de 7,245.

Ont obtenu:

MM. Georges Levet..... 8.125 voix. Bouchetal-Laroche..... 6.389 —

M. Georges Levet a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Georges Levet, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 5° bureau vous propose en conséquence de valider son élection.

(Les conclusions du 5e bureau sont adoptées. — M. Levet est admis.)

M. de Baudry d'Asson, rapporteur. -Département de la Loire, arrondissement de Montbrison, 2e circonscription.

Les élections du 22 septembre 1889 ont donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 20,496, dont le quart est de 5,124.

Nombre des votants, 16,336.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 71. Suffrages exprimés, 16,265, dont la majorité absolue est de 8,133.

Ont obtenu:

MM. Chollet 9.231 voix. du Chevalard..... 7.006 —

M. Chollet a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Chollet (André-Florimond), ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 5e bureau vous propose en consé-

quence de valider son élection.

(Les conclusions du 5° bureau sont adoptées. — M. Chollet est admis.)

M. Jules Jaluzot, rapporteur. — Département de la Loire, arrondissement de Roanne, 2e circonscription.

Les élections du 22 septembre 1889 ont

donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 22,305, dont le quart est de 5,577.

Nombre des votants, 15,565.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 258. Suffrages exprimés, 15,307, dont la majorité absolue est de 7,654.

Ont obtenu:

MM. Gerbay (Paul)...... 8.513 voix. Verne..... 3.007 — Chervier..... 3.766 —

M. Gerbay (Paul) a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Gerbay (Paul) satisfaisant aux conditions d'age et de nationalité exigées par la loi, votre 5º bureau vous propose de valider son élection.

(Les conclusions du 5° bureau sont adoptées. — M. Gerbay est admis.)

M. Plichon, rapporteur. — Département des Landes, arrondissement de Dax, 1re circonscription.

Les élections du 22 septembre 1889 ont donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 15,279, dont le quart

est de 3,820. Nombre des votants, 12,976.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 202. Suffrages exprimés, 12,774, dont la majorité absolue est de 6,388.

Ont obtenu:

MM. Loustalot (Gustave).... 6.698 voix. Gieure 6.050 —

M. Loustalot a été proclamé député comme avant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Loustalot, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 5e bureau vous propose en consé-

quence de valider son élection.

(Les conclusions du 5e bureau sont adoptées. — M. Loustalot est admis.)

M. Trouillot, rapporteur. - Département de la Loire-Inférieure, arrondissement d'Ancenis.

Les élections du 22 septembre ont donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 14,460, dont le quart est de 3,615.

Nombre des votants, 10,028.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 1,111. Suffrages exprimés, 8,917, dont la majorité absolue est de 4,459.

A obtenu:

M. de La Ferronnays..... 8.916 voix. M. de La Ferronnays n'avait pas de concurrent.

Constitut M. Markette Co.

M. de La Ferronnays a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. de La Ferronnays, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 6° bureau vous propose en consé-

quence de valider son élection.

(Les conclusions du 6e bureau sont adoptées. — M. le marquis de La Ferronnays est admis.) Dies selected est de

M. Trouillot, rapporteur. - Département de la Loire-Inférieure, arrondissement de Paimbœuf.

Les élections du 22 septembre ont donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 13,240, dont le quart est de 3,310.

Nombre des votants, 7,953.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 588. Suffrages exprimés, 6,365, dont la majorité absolue est de 3,183.

A obtenu:

M. de Juigné..... 6.266 voix.

M. de Juigné n'avait pas de concurrent. M. de Juigné a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. de Juigné, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la

Votre 6° bureau vous propose en conséquence de valider son élection.

(Les conclusions du 6° bureau sont adoptées. — M. le comte de Juigné est admis.)

M. Trouillot, rapporteur. — Département de la Loire-Inférieure, arrondissement de Châteaubriant.

Les élections du 22 septembre ont donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 22,897, dont le quart

est de 5,725. Nombre des votants, 16,110.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 770. Suffrages exprimés, 15,340, dont la majorité absolue est de 7,671.

Ont obtenu:

MM. de Pontbriand (Fernand). 7.685 voix. de la Noue Billault..... 7.623 -